

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2026.

Etaients présents : MM. LECLERE Ghislaine, SIMON Adrien, VACHEZ Sylvie, TASSAN Thierry, AUGÉ Julien, CHARULIÉ Emeline, COSCIA-MORANNE Alexandra, CRÉQUY Céline, DAMOUR Maria, KAPLON André, MILET Sabine, POMMIER Jérôme, ROSIEZ Pierrick, RUIN Hervé, VERZEAUX Corinne.

Absents excusés : Monsieur AUGÉ Julien ayant donné son pouvoir à Madame CRÉQUY Céline, Madame CHARULIÉ Emeline ayant donné son pouvoir à Monsieur KAPLON André, Madame VERZEAUX Corinne ayant donné son pouvoir à Madame LECLERE Ghislaine.

Secrétaire de séance : Madame COSCIA-MORANNE Alexandra

Choix du locataire pour maison communale 3 bis rue de Derrière Four : Madame le Maire présente au conseil les demandes de location pour cette maison qui ont été déposées au secrétariat.

Elle rappelle les critères de sélection qui sont :

- Demande de pouillonnais
- Demande sociale
- Autres demandes

Madame le Maire explique qu'il n'y a pas de demandes de pouillonnais.

Pour les deux premières personnes, elles entrent dans la catégorie sociale à savoir que ce sont des femmes seules avec enfants.

Pour les deux suivantes ce sont une personne seule et un couple.

Madame le Maire présente la proposition suite à étude par elle-même et les Adjoints.

Après discussion le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions décide de retenir la candidature de Madame MINON Jenna.

Délibération n° 2026-4-1 : choix du locataire 3 rue de Derrière Four.

Suite au départ des locataires du logement communal situé 3 bis rue de Derrière Four, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et deux abstentions, décide de retenir la candidature de Madame MINON Jenna pour la location de cette maison à compter du 1^{er} juin 2026 pour une durée de trois ans.

Charge madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.